



MISSION CAPTAGES

-Vosges -

Conseil rapproché et collectif

Schéma régional d'actions des Chambres d'Agriculture pour la reconquête et la préservation de la qualité de l'eau en Lorraine

Fiche bilan 2013



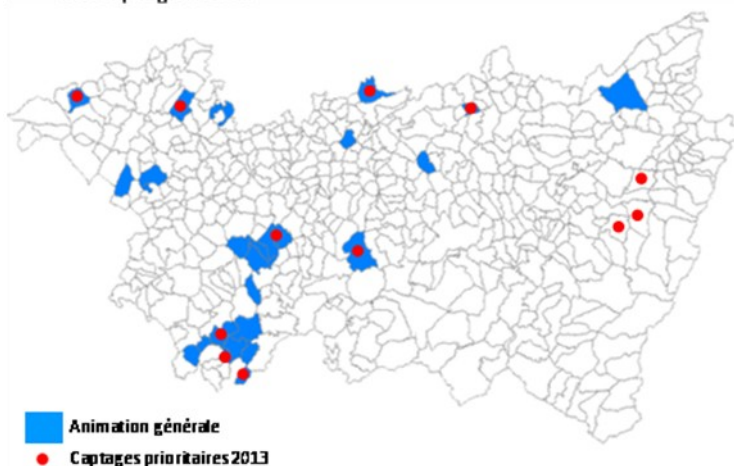
Contexte et objectifs

Lancée depuis 2001 dans un objectif de prévention, l'opération « conseil rapproché captages » a pris en charge une vingtaine de captages sur le territoire des Vosges, caractérisés par une teneur en nitrates supérieure à 25 mg/L, ou en augmentation. Elle concerne un public de 185 exploitations au total. Très dispersés sur le département, ces captages présentent pour la plupart de petits Bassins d'Alimentation, et peu d'agriculteurs concernés. Aujourd'hui, la MISEN recense 6 captages Grenelle (dont 2 sur le territoire Rhin-Meuse, et 4 sur le territoire Rhône-Méditerranée et Corse) ainsi que 3 captages SDAGE, tous situés sur le Bassin Rhin-Meuse.

L'objet de la mission est à la fois :

- Pour les captages jugés prioritaires par la MISEN, d'apporter aux agriculteurs, en lien fort avec la collectivité, un suivi et un conseil déclinant tous les outils (conseil agronomique à la parcelle, souscription de MAET, mais aussi le cas échéant réflexion sur les assolements, échanges en lien avec la SAFER ...); cette démarche peut être engagée sur les captages à enjeux forts, même hors classement Grenelle ou SDAGE. Le cas échéant, elle associe également une démarche en zones non agricoles.

Les captages suivis



Partenaires et moyens mobilisés

Moyens humains mobilisés : 1,9 ETP sur le bassin Rhin-Meuse

Partenaires techniques : CDA 88 - FDSEA 88 - JA 88 - INRA - Agence de l'Eau Rhin-Meuse- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse - DDT 88 - ARS 88- Préfecture des Vosges - Association des Maires des Vosges - Conseil Général des Vosges (SATEP) - EPTB Saône-Doubs - SAFER Lorraine -FREDON Lorraine

Partenaires financiers :



Descriptif des actions

- **Veille technique en matière de suivi des captages à enjeux** (teneurs en nitrates et produits phytosanitaires / caractérisation des molécules) et suivi mensuel de sources au comportement mal connu. Restitution au Comité de Pilotage pour l'orientation des actions à mener.
- **Animation collective :**
 - à l'attention des agriculteurs : visites d'essais, réunions de restitution de résultats d'essais, démonstrations de matériel de désherbage mécanique, présentation des outils agronomiques pour la réduction de pression des adventices, témoignages d'agriculteurs engagés en MAE, visite d'exploitations biologiques ...en lien avec les opérations Agri-Mieux du département, et du conseil « conversion à l'agriculture biologique ».
 - à l'attention des collectivités : organisation tous les 2 ou 3 ans d'une information collégiale quant à l'évolution de la réglementation et des outils pour la protection des captages (intervention des Services de l'Etat, des Agences de l'Eau, de la Chambre d'Agriculture, de l'INRA ..)
 - édition de fiches techniques de conseil à destination des agriculteurs et des collectivités.
- **Conseil spécifique « captages prioritaires » :**
 - suivi annuel des pratiques des exploitants et le cas échéant montage des PAE/appui à la contractualisation / suivi après contractualisation
 - sur les captages Grenelle, en lien avec les Bureaux d'Etude concernés, réalisation des études initiales et appui au montage des programmes d'action - animation des programmes d'action déjà engagés

Indicateurs d'activité

Nombre de captages suivis : 22 bassins d'alimentation de captages ont fait l'objet d'un suivi depuis 2000, 2 ont obtenu des résultats satisfaisants ayant amené un arrêt du suivi.

Résultats sur les teneurs en nitrates : sur les 22 captages, 22 ne dépassent pas la norme de potabilité.

Souscription de MAET sur les BAC captages (dispositif actuel) : 499,4 ha dont

Remise en herbe (35,5 ha) - implantation de CIPAN (153,4 ha) - maintien des prairies avec réduction de fertilisation azotée (148 ha) - réduction de la fertilisation azotée sur grandes cultures (44 ha) - réduction de la fertilisation azotée et réduction d'usage des produits phytosanitaires sur grandes cultures (45 ha) - réduction d'usage des produits phytosanitaires sur grandes cultures (73,5ha)

Animation collective :

5 rencontres techniques par an en moyenne, réparties sur l'ensemble du département (invitation des 160 exploitations) et une réunion d'information aux collectivités (les agriculteurs sont également conviés) tous les 2 ou 3 ans (de l'ordre de 150 participants)

Publications :

5 fiches techniques annuelles en moyenne (conseils techniques à destination des agriculteurs, témoignages ...) envoyées aux 185 exploitants et aux 20 collectivités concernées.

Toutes ces publications (30 fiches techniques éditées depuis 2006) sont disponibles sur le site de la Chambre d'Agriculture des Vosges : www.cda-vosges.fr (*agronomie-environnement/protection de la ressource en eau/conseil rapproché captages*).

Et demain, quelles perspectives ?

La démarche engagée sur les captages Grenelle, plus formelle, est riche d'enseignements ; hors contexte réglementaire, les outils qu'elle propose (Comité de Pilotage local annuel, écriture d'un programme d'actions, fiches de suivi) pourront être déclinés aussi sur les autres captages « à enjeux » du département.

Commencée en 2013, l'ouverture à d'autres leviers que le conseil agronomique strict va se poursuivre : selon les opportunités locales, réflexion collective des assolements, échanges parcellaires, appui à la démarche de conversion en agriculture biologique, veille SAFER ...

Une mise en réseau des agriculteurs et collectivités concernées par la résolution d'une problématique « captage » s'avère nécessaire : à court terme, la mission captage favorisera ces échanges, par exemple à l'occasion de visites croisées , au cours desquelles le binôme « collectivité-agriculteurs engagés » serait amené à témoigner sur sa démarche, les difficultés rencontrées, les solutions trouvées.